

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 346-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 264-2008 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DEUXIÈME REMPLACEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LA RENATURALISATION DE LA RIVE

AVIS public est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 3 juillet 2018, le Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté le projet de Règlement numéro 346-2018 afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement de la MRC Brome-Missisquoi, notamment en ce qui concerne la renaturalisation de la rive.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 13 août 2018 à 19h30 dans la salle des délibérations du conseil municipal à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. L'objet du projet de règlement est de modifier le Règlement sur le zonage numéro 264-2008 afin notamment :
 - d'ajouter des définitions pour les mots Couvert arborescent et arbustif, Revegétalisation et Risberme;
 - prévoir une bande tampon à l'intérieur d'un îlot déstructuré;
 - modifier les dispositions relatives à l'abattage d'arbre;
 - modifier ou ajouter des dispositions relatives aux rives.

Le tout pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi.

4. Ce projet vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Bolton-Ouest.
5. Ce projet ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
6. Ce projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, du lundi au jeudi entre 8h30 et midi et entre 13h et 16h30 ainsi que le vendredi entre 8h30 et midi.

DONNÉ à Bolton-Ouest, ce 30 juillet 2018.



Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier